

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

4^{ème} Trimestre 2007

(unité : en 1000 DT)

	4 ^{ème} Trimestre 2007	4 ^{ème} Trimestre 2006 (*)	31.12.2007	31.12.2006 (*)	Evolution 2007/2006
1- Produits d'exploitation bancaire	98 301	92 045	341 112	307 188	11,0%
a- Intérêts	78 914	72 920	262 223	235 948	11,1%
b- Commissions en produits	12 403	12 968	43 159	41 494	4,0%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	6 627	5 688	27 254	21 408	27,3%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	357	469	8 476	8 338	1,7%
2- Charges d'exploitation bancaire	39 336	35 701	149 631	130 413	14,7%
a- Intérêts encourus	39 075	35 182	148 410	129 044	15,0%
b- Commissions encourues	261	519	1 221	1 369	-10,8%
3- Produit net bancaire	58 965	56 344	191 481	176 775	8,3%
4- Autres produits d'exploitation	57	357	480	538	-10,8%
5- Charges opératoires, dont :	27 160	26 613	103 841	100 349	3,5%
a- Frais du personnel	20 264	19 726	78 489	75 865	3,5%
b- Charges Générales d'exploitation	5 702	5 136	20 543	19 702	4,3%
6- Structure du portefeuille			692 362	658 145	5,2%
a- Portefeuille titres-commercial			384 504	341 748	12,5%
b- Portefeuille d'investissement			307 858	316 397	-2,7%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			3 874 594	3 343 148	15,9%
8- Encours des dépôts, dont :			3 624 496	3 298 386	9,9%
a- Dépôts à vue			865 618	746 645	15,9%
b- Dépôts d'épargne			1 259 964	1 193 474	5,6%
9- Emprunts et ressources spéciales			610 433	626 514	-2,6%
10- Capitaux Propres (hors résultat net de l'exercice)			358 782	357 851	0,3%

N.B : La B.N.A a cédé au cours de l'exercice 2007 sa participation dans le capital de la société MAGASIN GENERAL réalisant une plus-value de 26,6 millions de dinars.

(*) Retraitements effectués à l'occasion de l'élaboration des états financiers au 30.06.2007



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

DE LA BNA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Les indicateurs arrêtés au 31 Décembre 2007 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2006 sont présentés après répartition du bénéfice de l'exercice 2006.

Le résultat au 31.12.2007 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.